



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économie, finances et industrie : personnel

Question écrite n° 108688

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le décret du 20 janvier 2011 portant nomination d'un contrôleur général économique et financier. En effet, il n'a pas été tenu compte de l'avis extrêmement négatif rendu le 10 janvier 2011 par la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions de membres du corps du contrôle général économique et financier pour cette récente nomination. Elle lui demande donc sur quels éléments le Gouvernement s'est appuyé pour passer outre l'avis négatif de la commission, et dans quelle mesure cette nomination répond à la promesse du président de la République sur le fait que « que les nominations aux fonctions les plus importantes de l'État se fassent sur des critères de compétences et de hauteur de vue, et non pas sur des critères de proximité avec le pouvoir politique en place ».

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108688

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)